

L'an deux mille dix, le vingt cinq juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize juin deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés : 18

Pouvoirs : 8

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Annie AGIER,	Daniel CHARRASSE suppléant,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Claire CHASTAN,	Hervé RASCLARD,
Marcel BAGARD,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Jean-Louis REY,
Christian BARTHEYE,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Valery LIOTAUD,	Nicolas ROSIN,
Jean-Pierre BUIX,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Marie BERTRAND, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Marie BOUCHEZ à Nicolas ROSIN, Jean-Michel CREISSON à Michèle EYBALIN, Alain GABERT à Christine NIVOU, Michel GREGOIRE à Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER à André AUBERIC, Patricia MORHET-RICHAUD à Marcel BAGARD

Excusés(es)

Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Olivier CADIER, Pierre COMBES, Marie-Christine GIT, Corinne MOREL-DARLEUX, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jacques RODARI, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Prise en charge des frais de mission de partenaires associés dans le cadre d'actions démonstratives

Dans le cadre d'actions démonstratives ou de préfiguration, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est amené à solliciter des personnes pour animer ou participer bénévolement à des manifestations publiques ou à des réunions de travail, consacrées à la préparation de ces actions.

Dans la mesure où ces personnes ne sont pas rétribuées pour leur participation à ces actions, il apparaît nécessaire de pouvoir prendre en charge, dans le cadre budgétaire de l'action considérée, d'éventuels frais liés à leurs déplacements, à leur hébergement ou à leur restauration, dans le territoire concerné par le projet de Parc naturel régional.

Le Président propose que le SMBP prenne en charge, dans le cadre de l'opération « Visa pour les Baronnies » menée en 2010, les frais de déplacements (depuis leur résidence familiale) et, le cas échéant, les frais d'hébergement et de restauration selon la réglementation en vigueur, et ce à compter du 1^{er} avril 2010.

Le Président propose au Comité Syndical de donner délégation au Bureau pour décider des conditions de prise en charge desdits frais dans le cadre de futures actions démonstratives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve les propositions du Président, l'autorise à signer tout acte relatif à cet objet et donne délégation au Bureau pour décider des conditions de prise en charge des frais de mission de partenaires associés dans le cadre de futures actions démonstratives.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD